



DOSSIER D'INSCRIPTION

Réservé aux organisateurs :

Date réception dossier complet :

Dossier n° :

Stand n° :

LE 17 MARS 2018
SALLE DES FETES DE SENS
Rue René Binet
Contact :salonbbyonne@gmail.com
Tel : 07.69.22.56.42

Ce document est à retourner au KIWANIS SENS YCAUNAE – BP 546 – 89107 SENS CEDEX
Avant le 20 FEVRIER 2018
(Accompagné du règlement correspondant qui sera encaissé après le 01/03/2017)

IDENTITE DE L'EXPOSANT

Ces informations figureront sur le site internet de la manifestation et seront utilisées pour l'édition du catalogue remis aux visiteurs. Merci de joindre une plaquette commerciale de votre entreprise.

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : FAX :

SITE web :

SIRET : CODE NAF : Effectif :

N° RC/RM

Dirigeant de l'entreprise :

Tel/Mail :

Contact en charge du salon :

Tel/Mail :

Merci de préciser si la facture sera à adresser à l'adresse ci-dessus oui non

Si non, indiquer l'adresse de facturation :

ACTIVITES PRINCIPALES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



BON DE COMMANDE

LES STANDS « TOUT INCLUS »

Comprenant un pack communication :

- . 3 badges exposants inclus pour un stand de 6 m²,
- . 4 badges exposants inclus pour un stand de 12 m²,
- . inscription sur site Internet du salon,
- . inscription sur la liste des exposants remise aux visiteurs,
- . invitations à diffuser : nbre souhaité en fonction de vos besoins :
- . 1 affiche de la manifestation (ou plusieurs si besoin)

ASSOCIATION : Vous souhaitez vous faire connaître ? 30.00 €

Emplacement de 6m²

Cloisons, enseigne, alimentation électrique, 1 table et 3 chaises

SURFACES ET TARIFS

- 6 m² : Frais d'inscription uniquement
Tous les stands bénéficieront d'un angle ouvert

ENTREPRISES (prestataires de services, commerces, Professions libérales...)

Frais de dossier obligatoire pour tous : 1 / 30 € HT

Emplacement de 6m²

Cloisons, enseigne, alimentation électrique, 1 table et 3 chaises

SURFACES ET TARIFS

- 6 m² : 70 € HT
 12 m² : 120 € HT 2 / € HT

Tous les stands bénéficieront d'un angle ouvert

LES STANDS « COUP DE POUCE »

JEUNE ENTREPRISE (moins de deux ans, fournir un Kbis)

Emplacement de 6m²

Cloisons, enseigne, alimentation électrique, 1 table et 3 chaises

SURFACES ET TARIFS

- 6 m² : 40 € HT 2 / € HT

Tous les stands bénéficieront d'un angle ouvert

Total 1 + 2 €

TVA 20 % €

TOTAL TTC €

Prénom / Nom du signataire :

Fonction :

Date :

Signature et cachet :



POLE D'EXPOSITION SOUHAITE PENDANT LE SALON

- Grossesse, Naissance,
- Santé, prévention et Sécurité,
- Nutrition, Allaitement,
- Espace « nature » : bio – soins et alimentation – couches, portage...
- Garde d'enfants,
- Activités sportives et culturelles,
- Matériel de puériculture, vêtements, jouets,
- Librairies, magazines,
- Divers partenaires (banques, mutuelles...)
- Espaces bébés : massage, change, coin allaitement...

ANIMATIONS

Je propose un atelier sur la thématique suivante (présentation à détailler) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour mon animation, j'aurais besoin du matériel suivant :

.....
.....
.....
.....
.....

CONDITIONS GENERALES

ADMISSION

Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées du règlement pourront être prises en considération. Le versement de ce règlement ne préjuge pas de l'admission du demandeur ou de sa société.

En effet, toute demande de participation est soumise à un examen préalable à l'admission. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'organisateur ou par l'envoi d'une facture précisant la surface du stand.

Le règlement versé sera retourné si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, cette somme est perdue pour l'exposant et acquise à l'organisateur si le demandeur retire sa participation (voir paragraphe désistement).

DESISTEMENT

La demande de participation constitue un engagement ferme. Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par une lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'organisateur. Le règlement versé n'est pas remboursable en cas de désistement, si celui-ci intervient moins d'un mois avant l'ouverture du salon.

ASSURANCES – SECURITE – GARDIENNAGE – RENONCIATION A RECOURS

Le Comité décline toute responsabilité concernant des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux biens présentés et installés pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers, du fait de leur participation à l'exposition. Tout exposant par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre le Comité d'organisation, ses assureurs et

La Mairie de Sens. Chaque exposant devra s'assurer individuellement pour les produits qu'il exposera lors du salon.

GUIDE DE L'EXPOSANT

Tous les renseignements concernant les détails de la participation de l'exposant lui sont fournis dans le « Guide de l'exposant », adressé à chaque participant après attribution des stands. Le Guide Technique comprend notamment les directives pour l'aménagement des stands, et autres adresses utiles. Chaque exposant s'engage à mettre le personnel nécessaire à la tenue de son stand pendant toute la durée de l'ouverture du salon au public.

REGLEMENT DU SALON

ACTIVITES ADMISES A EXPOSER

Prioritairement, toutes les entreprises (prestataires ou fournisseurs) ou associations en lien avec le monde du BB et de la petite enfance... L'organisateur du salon pourra demander des renseignements complémentaires sur la nature et la conformité de l'activité des exposants avant l'acceptation de la demande de participation.

INSCRIPTION

La demande d'inscription doit être adressée au KIWANIS SENS YCAUNAE (en charge de la gestion de la manifestation) accompagnée du chèque correspondant.

ATTRIBUTION DES STANDS

Il est interdit à tout exposant de sous-louer tout ou partie de son stand.

Les stands sont attribués au fur et à mesure des inscriptions. Ils seront principalement organisés en îlots de 4 stands. Aucune réclamation ne pourra, cependant être formulée à l'organisateur dans le cas d'une attribution d'un stand sans angle ouvert (en périphérie de la salle).